L'AFFAIRE DES CARICATURES (dites) « SACRILÈGES»

HALTE AUX INTÉGRISTES DE L'INTOLÉRANCE RELIGIEUSE

Dès 1994, le Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ publiait et diffusait une Charte Européenne de la Laïcité qui affirme dans son Article 2 :

« Au sein de l'Union européenne, la vie civique politique, culturelle et sociale devra s'organiser en respectant toutes les libertés individuelles et collectives associées à l'intérêt général et au bien public. Le droit de croire ou de ne pas croire en des certitudes théologiques révélées, ainsi que la liberté d'en contester le contenu seront garantis par la législation européenne. L'absolue liberté d'expression, de création artistique et de recherche scientifique, sera garantie dans tous les états-membres de l'union, dans le cadre de la loi civile instituée. »

(Charte Européenne de la Laïcité)

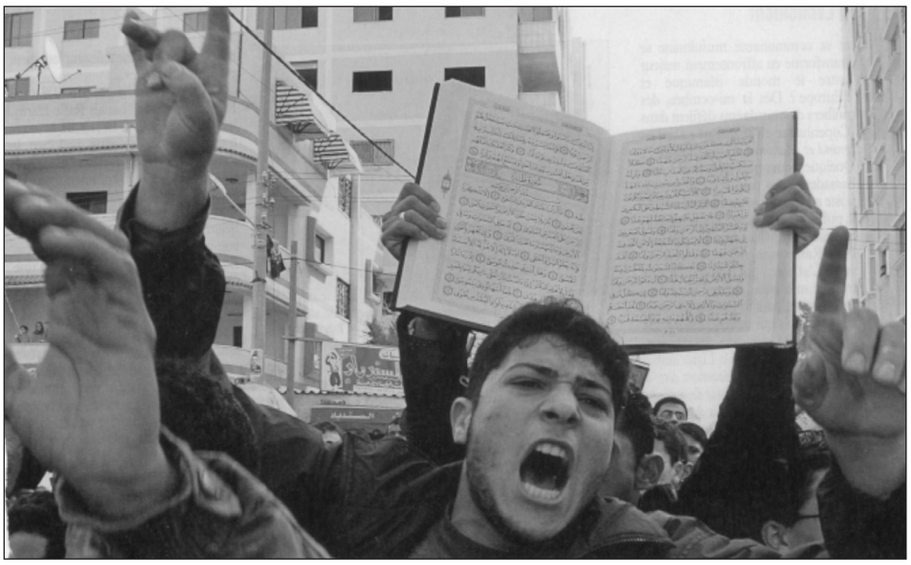

« Quand le fanatisme l'emporte sur la croyance » (Nouvel Observateur 2153 di 15/02/2006).

Le Mouvement Europe et Laïcité, qui a toujours profondément respecté le droit à la croyance et aux sensibilités irrationnelles, lorsque cela ne nuit pas à la paix civile, s'insurge contre les procès et les violences faites à des organes de presse européens pour avoir, comme c'est leur droit, contesté certains aspects de l'islamisme.

Il se déclare solidaire des journalistes, des opinions publiques et des courants de pensée qui sont aujourd'hui victimes des outrances de certaines minorités musulmanes qui prétendent imposer leurs fanatismes au reste du monde, tout en osant se référer à la tolérance et la laïcité.

Nous approuvons totalement le contenu de la déclaration ci-dessous provenant de l'Association « Histoires de Mémoire » et joint sa signature à cet appel solennel.

« Nous, citoyens du monde et de culture musulmane, croyants, agnostiques, athées ou d'origines culturelles diverses

• Affirmons notre soutien de principe à la liberté de la presse de traiter, même avec humour, de tous les sujets concernant tous les systèmes de pensée, religieux ou non.

• Affirmons qu'aucune religion ne peut s'immiscer dans le droit de chacun et chacune de la critiquer.

• Soutenons les journalistes menacés et désapprouvons les initiatives d'intimidation des gouvernements non démocratiques d'exporter leur confusion entre la spère privée et la sphère publique.

• Encourageons les démocrates et laïques de culture musulmane à faire primer le droit civil sur une interprétation dévoyée de l'islam. »

Le mouvement Europe et Laïcité informe ses membres et sympathisants des coordonnées des promoteurs de cet appel :

http://histoiresdememoire.org/article.php3?id_article=229

Pétition à signer dans le cadre de ces données électroniques.

Le Comité de Rédaction du Mouvement Europe et Laïcité

POINTS DE VUE

PROPHÈTES ET DIVINITÉS SONT-ILS INTOUCHABLES ?

Nous avons toujours affirmé que notre liberté de conscience, de pensée et d'expression dont l'entite constitue la base de notre comportement social, se manifeste par le respect de la croyance et de la pratique religieuse d'autrui, dès lors que celles-ci ne prétendent pas s'auto-sacraliser au point d'échapper au libre jugement et à la critique éventuelle de qui ne croit pas la même chose.

C'est Voltaire qui proclamait sereinement : *« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dîtes, mais je me battrai jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire »* :

Cela relativise la portée des préceptes, sourates, hadiths, versets et autres dogmes bibliques ou coraniques prétendus intouchables.

Il n'est pas de concept'humain qui échappe à cette vision des choses, et toute croyance est une création de l'homme.

Voltaire : la lutte éternelle contre l'intolérance religieuse.

Tous les inquisiteurs et les pourchasseurs de pensées libres sont autant de dangers pour l'homme et la société. Celui ou ceux qui proclament : ceci est LA vérité et CETTE vérité n'a pas le droit d'être contestée, sont profondément malfaisants.

Que de haines, de meurtres, de guerres, de génocides sont à l'origine de ces fois aveugles qui ne supportent ni la critique ni la dérision.

Autant je suis prêt à débattre, même âprement, avec un contradicteur respectueux lui aussi de ma propre pensée, autant je n'accepterai jamais de me plier à la limitation de mes propres appréciations des choses, dussé-je me tromper en les formulant.

N'en déplaise aux dieux, s'ils existent, et aux prophètes qui se croient autorisés à parler en leur nom : ni les uns ni les autres ne sont intouchables, et les allumeurs de bûchers, par leurs pratiques fanatiques, démontrent qu'ils n'ont guère d'estime pour leurs propres croyances.

Etienne PION

COMITÉ LAÏCITÉ RÉPUBLIQUE

(Communiqué)

LIBERTE D'EXPRESSION : LE RETOUR DE L'INQUISITION

Après le limogeage du directeur de France-Soir, coupable d'avoir publié des caricatures représentant Mahomet parues dans la presse danoise, il convient de rappeler, comme l'ont fait beaucoup que la liberté d'expression, la liberté de la presse, sont des garanties de notre propre liberté et de la démocratie.

Ce n'est pourtant pas évident pour tout le monde. Ainsi, les responsables religieux se sont-ils tous placés du côté de la censure, ne supportant pas la critique et la dérision à leur encontre. Evêques et rabbins ont emboîté le pas aux imams, soutenus par les régimes les plus outrancièrement antidémocratiques que compte la communauté internationale, avec Le Pen en encombrant renfort. Lorsqu'en 2005 une représentation d'une pièce de Voltaire doit se faire sous protection policière dans l'Ain, lorsque le cinéaste néerlandais Theo Van Gogh est abattu pour avoir osé critiquer une religion et la députée Ayan Hirsi Ali vit sous protection permanente aux Pays-Bas, quand on sait aussi comment les évêques de France ont fait condamner un détournement par voie d'affiche de la Cène de Léonard de Vinci, **c'est bien le délit de blasphème qui fait son retour sur le continent européen,** c'est bien la Sainte Alliance des responsables religieux qui veut édicter ses principes, ceux contre lesquels les Lumières - et notamment Voltaire - se sont dressées et dont on pensait sans doute naïvement qu'ils n'avaient plus cours sous nos latitudes.

Lorsque les menaces de mort se multiplient à l'encontre de ceux qui osent railler la religion, lorsque certains vont jusqu'à payer de leur vie leur liberté d'expression, il y a menace pour la démocratie. Ceux qui encouragent en permanence le communautarisme, qui pratiquent l'ingérence d'Etat dans les affaires religieuses notamment, ne doivent pas s'étonner que les religieux demandent maintenant à s'ingérer dans les affaires de l'Etat et à dicter leur loi. Contre le retour de l'Inquisition et de ses alliés, le combat pour la liberté de conscience n'est décidément pas terminé.

Le Bureau National

Témoignage

L'ACTION DES COLLECTIFS APRÈS LE NON DU 29 MAI

Avant toute chose, rappelons que la victoire du NON de « gauche » est à mettre à l'actif de toutes les forces qui y ont contribué. En effet, elle est le fruit de la dynamique unitaire initiée par l'Appel des 200 (1) et qui s'est amplifiée et élargie à d'autres composantes. Cette campagne a fait travailler ensemble des militants d'organisations politiques, syndicales, associatives de sensibilités diverses donnant naissance à ce qu'il est convenu d'appeler les Collectifs du 29 mai.

Ce sont ces réseaux qui ont forcé les partis en présence à faire campagne ensemble et ils continuent de peser sur eux pour que, dans le cadre des débats en cours, perspectives de 2007 incluses, leurs exigences soient entendues.

Le dernier semestre 2005 est révélateur des actions menées en ce sens. Le travail entrepris tant au niveau local que départemental a donné lieu à deux assises nationales : la première s'est tenue le 25 juin à Nanterre (Hauts-de-Seine), la seconde les 3 et 4 décembre à Paris.

Les Collectifs du 29 mai sont un des lieux où toute la gauche peut se parler, débattre du fond, tracer des perspectives... Parmi d'autres, les trois thèmes suivants ont été débattus lors de la dernière réunion nationale :

- produire des réflexions et des propositions pour une alternative en France et en Europe.
- développer des solidarités avec les luttes contre les politiques libérales qui se développent dans le monde entier.
- Construire des mobilisations concrètes de résistance aux politiques libérales.

Sur ce dernier point, les projets libéraux, en Europe, se poursuivent : directive « services » (Bolkestein), directive « temps de travail », règlement « transports urbains », règlement Reach sur les produits chimiques etc.

A propos du projet de directive Bolkestein, celui-ci est débattu actuellement au Parlement européen démentant ainsi les affirmations de ceux qui avaient annoncé son enterrement au printemps. Le vote prévu le 14 février 2005 constitue une échéance importante ; à cet effet, il est appelé à une grande manifestation unitaire à Strasbourg le samedi 11 février .

Ces collectifs unitaires peuvent donc aider à faire barrage à ces différentes attaques et contribuer à préparer ensemble (partis politiques et mouvement social) une alternative au libéralisme en termes de contenu, dans le respect du rôle et de l'autonomie de chacun.

C'est sur ce principe et en étroite liaison avec la Fédération nationale des collectifs services publics que les Collectifs du 29 mai ont participé au succès de la manifestation du 19 novembre 2005. Rappelons que cette manifestation avait pour but de permettre à des organisations civiques, laïques et syndicales d'exprimer publiquement leur attachement aux services publics républicains et leur volonté commune de les défendre. Notre Mouvement s'est d'ailleurs associé à cette initiative.

Sur ces divers plans, l'occasion nous a ainsi été donnée de favoriser, dans le strict respect de l'indépendance de notre Mouvement, l'émergence d'un courant de pensée inter-associatif en matière de défense et promotion de la laïcité en France et en Europe.

Le Forum Social Européen d'Athènes, en avril prochain, sera également un moment important par la convergence de l'ensemble des forces qui s'opposent aux politiques libérales. Dans cette perspective, les collectifs se sont engagés à relayer les différentes initiatives et mobilisations telles que la pétition européenne ou la Charte des principes pour une autre Europe et celles des différents réseaux européens.

En France, plusieurs collectifs unitaires ont tenu ou tiennent actuellement, à l'échelon local et régional, de tels forums pour débattre et élaborer leurs propositions. S'appuyant sur de telles initiatives, il a été retenu, lors de la réunion nationale des 3 et 4 décembre dernier d'élaborer une Charte antilibérale. La rédaction s'appuiera sur le débat du contenu qui va se déployer au travers de forums ouverts au plus grand nombre.

Dans l'immédiat, le document de travail actuellement diffusé présente une première trame de thèmes appelés à être complétés par les propositions des collectifs et organisations. Une synthèse sera ensuite établie puis renvoyée aux collectifs pour préparer la charte finale qui sera soumise à adoption en avril 2006.

Cette charte antilibérale porte en elle l'espoir d'une autre Europe, mais elle ne doit pas pour autant affaiblir la lutte à poursuivre pour le rejet «permanent» du traité constitutionnel européenne dans sa forme actuelle, libéraux et socio-libéraux voulant en effet le remettre à l'ordre du jour en 2007. Validé par le vote du 29 mai, ce rejet appelle à la remise en cause de tous les traités existants dans la perspective d'une refondation démocratique, laïque, sociale, écologique de la construction européenne, contre toutes les formes de discrimination et l'égalité hommes/femmes.

Claude BETTETO

(1) L'Appel des 200 a été lancé par la Fondation Copernic fm octobre 2004.

ESPAGNE : des évêques en colère

Les réformes de société entreprises par le gouvernement Zapatero indisposent fortement, et le mot est faible, l'épiscopat ibère. Pourtant, il se refuse à un véritable bras de fer dont il sait qu'il sortirait perdant.

Trois tendances traversent à l'heure actuelle l'épiscopat espagnol : - une minorité progressiste et libérale, dans l'héritage du cardinal Tarancon, autour du cardinal archevêque de Séville et Primat d'Andalousie, le franciscain Carlos Amigo Vallejo, 70 ans ; cette minorité est hélas vieillissante, composée surtout de prélats nommés sous Paul VI et le Nonce Dadaglio ; elle garde cependant un très grand poids moral (aussi en raison de la personnalité remarquable de l'archevêque de Séville) ;

- une majorité conservatrice autour du cardinal de Madrid Mgr Rouco Varela, majorité qui donne le ton ;

- une minorité très conservatrice désireuse d'opposer un barrage d'une intransigeance absolue (autour de Mgr Joss Gea Escolano, évêque de Mondonedo-Ferrol) qui serait appuyée par l'0pus Dei, et de Rome par le cardinal Julian Herranz Casado. La ligne majoritaire s'aligne doctrinalement sur Jean-Paul II mais n'ira pas jusqu'au bout

de l'Opposition ; ainsi, le cardinal Rouco refuse d'envisager une manifestation contre le mariage homosexuel. Les raisons de cette attitude plus résignée sont les suivantes :

1 - lucidité sur 1'état de 1'opinion des catholiques en Espagne, qui ne suivraient pas les évêques ;

2 - tempérament du cardinal Rouco, conservateur, assez raide et crispé, juriste « limite angoissé » mais prudent et parfois hésitant ;

3 - son refus de se laisser trop enfermer dans une réputation de dur ;

4 - la crainte que l'aile libérale ne le contredise ouvertement, ce qui pourrait lui faire perdre la Présidence de 1'épiscopat au profit de l'archevêque de Séville ;

5 - la volonté de brider un peu l'0pus Dei.

*Au fond, 1'attitude des évêques espagnols se rapproche un peu de celle « des Français en 1975, au moment de la loi Veil : désapprobation claire mais sans aller trop loin dans 1'opposition frontale. En 1977, en Italie, deux tendances s'étaient opposées con*cernant le divorce : pour la première, intransigeance, incarnée par les cardinaux Sirf et Benelli, il fallait engager tout le poids moral du Saint-Siège pour que le divorce ne passe pas ; la seconde, plus lucide, consciente que, de toute façon, le divorce ne passerait, préconisait un engagement moindre, elle était incarnée par les cardinaux Pappalardo, Poletti et Poma et discrè*tement soutenue par le cardinal Jean Villot. Paul VI opta pour la première, non sans conséquences néfastes pour son image. Les évêques espagnols ont, quant à eux choisi la voie médiane...*

Ce qui n'est pas du goût de Jean-Paul II qui s'est montré fort désagréable lors de la visite du Premier ministre espagnol au Vatican.

R. L.
(Extrait de « La lettre de Golias »)

ITALIE

APPEL INTERNATIONAL A TOUTES LES ORGANISATIONS LAÏQUES

1er FEVRIER 2006 : Déjà condamné à 7 mois de prison et 1 an d'interdiction de fréquentation des salles publiques au seul motif qu'il refuse l'affichage de symboles religieux dans les tribunaux italiens, le Juge Luigi Tosti, du tribunal de Camerino (Italie) vient d'être suspendu de ses fonctions et traitement par la section disciplinaire du Conseil Supérieur de la Magistrature, instance saisie par l'avocat général de la Cour de Cassation, autrement dit le gouvernement italien de Silvio Berlusconi.

Le Juge Luigi Tasti doit être relaxé !

C'est ce qu'exigent déjà, dans une pétition internationale, 2500 citoyens de 34 pays différents de tous les continents, dont 500 citoyens italiens, qui se mobilisent depuis deux mois, avec le Juge Luigi Tosti, pour exiger l'arrêt des procédures judiciaires et disciplinaires et la réintégration immédiate du juge dans ses fonctions.

Le 15 août 2005 le pape Benoît XVI affirmait dans son homélie : *« II est important que Dieu soit visible dans les maisons publiques et privées, que Dieu soit présent dans la vie publique, avec la présence de croix dans les établissements publics. »*

Le 19 novembre 2005, Benoît XVI et Silvio Berlusconi, au terme d'*« un échange d'opinion sur les rapports Eglise Etat en Italie »* , réaffirment *« la volonté de collaboration des deux parties dans le cadre du Traité du Latran »*.

Le 18 novembre 2005, le juge Luigi Tosti, âgé de 57 ans, est condamné par le tribunal de l'Aquila, localité située à une centaine de kilomètres de Rome à 7 mois de prison et 1 an de suspension. Son crime ? Le juge refuse de rendre justice en présence de signes religieux dans la salle d'audience du tribunal.

Le juge s'appuie pour sa demande sur la constitution républicaine du 27 décembre 1947, qui établit que tous les citoyens *« sont égaux devant la loi, sans distinction de sexe, de race, de langue, de religion »* (Art. 3), mais une circulaire du ministre fasciste Rocco, datant de 1926, jamais abrogée depuis par aucun des gouvernements successifs, fixe que des crucifix doivent être visibles dans les tribunaux italiens.

L'Italie continue en effet de vivre sous le régime du traité de Latran et du concordat signé le 11 février 1929 entre le Vatican et l'Italie représentée par Benito Mussolini, chef du gouvernement de l'époque. En 1984, le Président du Conseil, le socialiste Bettino Craxi, renouvelle le concordat avec le Vatican : certes le culte catholique n'est plus religion d'Etat mais les lois fascistes ne sont pas abrogées pour autant. Il s'agit ainsi, suivant les termes du Cardinal Tauran, d'une séparation des Eglises et de l'Etat *« coordonnée »*, opposée à *« la séparation pure et simple »* dans laquelle *« les confessions religieuses relèvent du droit privé (USA, France) »*.

Sans contestation possible, il s'agit d'une atteinte intolérable à la liberté de conscience et au principe de laïcité. C'est pourquoi les associations signataires de cette déclaration en appellent à l'opinion publique internationale pour qu'elle exige avec force :

- **la relaxe du Juge Tosti et l'arrêt des procédures judiciaires à son encontre**
- **l'arrêt immédiat des procédures disciplinaires**
- **la réintégration immédiate du Juge Tosti dans ses fonctions et traitement.**

La lutte des démocrates, des humanistes, des laïques, des rationalistes et des libres penseurs est la même sur tous les continents : pour la liberté absolue de conscience garantie par la séparation des religions et des Etats !

Les associations à l'origine de cette déclaration demandent à l'ensemble des associations locales, nationales, internationales, qui, à travers le monde, se réclament de la laïcité de les rejoindre en signant avec elles cette déclaration, de soutenir et faire signer la pétition internationale qui a déjà recueilli plus de 2500 signatures et de s'adresser chacune, au nom de leur association propre, au chef du gouvernement italien :

Dott. Silvio Berlusconi - Prédidenza del Consiglio dei ministri - Palazzo Chigi - Piazza Colonna 370 - 00186 Roma - Italia - tel. +390667791 e-mail. BERLUSCONI_S@camera.it. pour exiger la fin de cette atteinte à la liberté de conscience en Italie.

Laïques de tous les pays, unissez-vous !

Imp. Leroy - 61600 La Ferté-Macé - Directeur gérant et Éditeur responsable : Yves PRAS
Inscription n° 69070 à la Commission paritaire - Dépôt légal : 4e trimestre 2005